

FAQ

Quels sont les intrants qui peuvent être orientés en biométhanisation et quelles sont les conditions et traitements préalables ?

Biomatières constituant des déchets susceptibles d'être admises dans la biométhanisation en vue de générer un digestat destiné à une utilisation sur ou dans les sols	
Code des déchets	Description
2	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de l'exploitation des ressources forestières, de la chasse et de la pêche, ainsi que de la préparation et de la transformation des aliments
02 01	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de l'exploitation des ressources forestières, de la chasse et de la pêche
02 01 03	Déchets de tissus végétaux
	Ecorces, sciures, matières ligneuses résultant du broyage
	Déchets de la coupe des arbres, des arbustes ou des vignes exempts de maladies (virus, bactéries, champignons ou parasites)
	Rafles de raisin
	Grains de céréales
	Balles de céréales (obtenues par le battage) et poussières de céréales
	Pailles de céréales
	Feuilles de betteraves
	Fanes (pommes de terre, carottes, légumineuses, etc.)
	Résidus de colza (tiges, racines, etc.)
	Résidus de maïs (grains, rafles, pailles, racines, etc.)
	Chanvre
	Lin
	Rebuts de production (inclus fruits et légumes gâtés, déchets de tri, racine forcée d'endive, tubercules de pomme de terre, etc.)
	Feuilles provenant de vergers
	Fleurs
	Herbe, foin et regain (hors bordure des voiries)

	Adventices
	Semences et plants non traités
	Biomasse issue de cultures intercalaires (engrais vert, culture dérobée, etc..)
	Plantes énergétiques (maïs, orge, céréales, betteraves, pomme de terre, miscanthus, etc.)
	Résidus d'aliments pour animaux d'élevage (fourrage, soja, etc.)
	Tailles de haies et d'arbustes
	Plantes aquatiques, subaquatiques, roseaux, algues
02 01 06	Fèces, urine et fumier (y compris paille souillée), effluents collectés séparément et traités hors site.
	Lisier de porcs, de bovins, de volailles, de léporidés
	Fumier de porcins, de bovins, de volailles, d'ovins, de caprins, de léporidés, d'équidés
	Fumier d'animaux de zoo
	Fumier d'animaux de cirque
	Fientes de volailles (fraîches ou séchées)
	Purin issu du fumier d'engrais de ferme ou du lavage d'une étable
	Guano
02 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Lait cru – catégorie 3
	Miel – catégorie 3
	Œufs – catégorie 3
	Jus d'écoulement de silo (matières végétales)
	Substrat de culture de champignons de Paris et d'autres champignons comestibles
02 02	Déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande, des poissons et d'autres aliments d'origine animale
02 02 02	Déchets de tissus animaux
	Sang – catégorie 3

	Abats (corps mous) – catégorie 3
02 02 03	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
	Matières, qui ont subi une transformation au sens du règlement 852/2004 - voir annotation fin de document - impropres à une transformation ultérieure ou à la consommation humaine (viandes cuites, charcuterie, salaisons, poissons, fruits de mer, escargots, plats préparés, oeufs, miel, etc...) – catégorie 3
	Matières, qui n'ont pas subi une transformation au sens du Règlement 852/2004- voir annotation fin de document - impropres à la transformation ou à la consommation humaine (viande crue, poissons, fruits de mer, escargots, oeufs, miel, etc...) – catégorie 3
	Graisses animales – catégorie 3
02 02 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Aliments pour animaux familiers, contenant des sous-produits animaux, qui ne sont plus destinés à l'alimentation animale pour des raisons commerciales
	Déchets de gélatine – catégorie 3
	Matières fécales issues de l'aire de stabulation des animaux en amont de l'abattoir – catégorie 3
	Matières stercoraires (urine, contenu des panses, des estomacs et des intestins) – catégorie 3
02 03	Déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao et du café, de la production de conserves et du tabac
02 03 01	Boues provenant du lavage, du nettoyage, de l'épluchage, de la centrifugation et de la séparation
	Boues issues de la production alimentaire (d'origine végétale)
	Matières végétales issues du processus de lavage, nettoyage, épluchage, centrifugation, séparation et filtration
	Substrat de filtration d'origine naturelle (terre de diatomée, charbon actif, argile...)
02 03 04	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
	Matières premières impropres à la transformation
	Produits alimentaires impropres à la consommation
02 03 05	Boues provenant du traitement in situ des effluents
	Boues issues du traitement des eaux usées de la transformation et la préparation des fruits, des légumes et des céréales, des huiles alimentaires, du cacao et du café, de la production de conserves et du tabac
02 03 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Fruits et légumes : déchets de préparation
	Pépins

	Noyaux de fruits
	Glucose, eau de fruits, eau sucrée, jus de fruits
	Marc de café, résultant de la production et de la préparation du café
	Marc de chicorée, de céréale
	Marc de thé, feuille de thé, résidus de la production et de la préparation du thé
	Tourteaux expeller (colza, soja, etc.)
	Grignon brut d'olive
	Margine d'olive
	Issues de céréales
	Coques de fruits (cacao, noix, etc.)
	Tabac : poussière, résidus du criblage, feuilles
	Vinasse de chicorée
	Résidus de mélasse
	Reste de condiments (épices, bouillon, sauce, etc.)
	Résidus de la production d'amidon de pomme de terre, de maïs ou de riz
	Huile de cuisson et graisse, résidus de collecteur de graisse d'origine végétale
	Glycérine (produite à partie de matières végétales)
02 04	Déchets de la transformation du sucre
02 04 02	Carbonate de calcium déclassé
	Résidus de carbonatation
02 04 03	Boues provenant du traitement in situ des effluents
	Boues provenant du traitement des eaux usées de l'industrie de transformation du sucre
02 04 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Sucre

	Eau sucrée
	Mélasses
	Vinasse de sucrerie
	Ecumes de sucrerie
	Déchets organiques issus du découpage des cossettes (feuilles, collets, radicelles, etc.)
	Herbes issues du lavage des betteraves
	Pulpes
	Bagasse
02 05	Déchets provenant de l'industrie des produits laitiers
02 05 01	Matières impropres à la consommation ou à la transformation – catégorie 3
	Lait, produits à base de lait, produits dérivés du lait impropres à la transformation ou à la consommation humaine, y compris lactosérum – catégorie 3
02 05 02	Boues provenant du traitement in situ des effluents
	Boues provenant du traitement des eaux usées de l'industrie laitière
02 06	Déchets de boulangerie, pâtisserie, confiserie
02 06 01	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
	Matières premières d'origine animale impropres à la transformation (lait, beurre, oeufs, miel, etc...)
	Matières premières d'origine non animale impropres à la transformation
	Produits alimentaires impropres à la consommation humaine
02 06 03	Boues provenant du traitement in situ des effluents
	Boues provenant du traitement des eaux usées de boulangerie et de confiserie
02 06 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Déchets, d'origine animale, résultant de la préparation (reste de pâte, de beurre...)
	Déchets, d'origine non animale, résultant de la préparation (reste de farine, de sucre...)
02 07	Déchets provenant de la production de boissons alcooliques et non alcooliques (sauf café, thé et cacao)

02 07 01	Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières
	Déchets organiques d'origine végétale provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières
	Substrat de filtration d'origine naturelle (terre de diatomée, charbon actif, argile...)
02 07 02	Déchets de la distillation de l'alcool
	Résidus de fruits : pulpes, moults
	Résidus de fruits: rafles, pépins et noyaux
	Résidus de céréales
	Résidus de pommes de terre
	Vinasse
02 07 04	Matières impropres à la consommation ou à la transformation
	Matières premières impropres à la transformation
	Boissons impropres à la consommation
02 07 05	Boues provenant du traitement in situ des effluents
	Boues provenant du traitement des eaux usées issues de la production de boissons alcooliques et non alcooliques (à l'exception du café, du thé et du cacao)
02 07 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Marc de fruits et d'herbes
	Marc, germes et poussières de malt
	Drèches de houblon
	Boues de brasserie
	Boues de viticulture
	Lie et marc de vin
	Levures et assimilés
	Eau sucrée
03 03 09	Déchets de boues résiduelles de chaux

	Boues de décarbonatation
03 03 10	Résidus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique
	Boues contenant des fibres trop courtes pour être recyclées
03 03 11	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles mentionnées à la rubrique 03 03 10
	Boues provenant du traitement des eaux usées de la production et de la transformation du papier
03 03 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Pâte à papier
04 02	Déchets de l'industrie textile
04 02 10	Matières organiques issues de produits naturels (par exemple : graisse, cire)
	Graisses, cires
04 02 20	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 04 02 19
	Boues provenant du traitement in situ des effluents ne contenant pas de substances dangereuses
07 05 14	Déchets solides autres que ceux visés à la rubrique 07 05 13
	Marc de plantes médicinales
	Résidus de substrat de fermentation
	Mycélium
	Déchets de protéines
	Blocs de gélatine
07 06	Déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 12	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 06 11
	Boues du traitement des eaux usées ne contenant pas de substances dangereuses
07 06 99	Déchets non spécifiés ailleurs
	Plantes et extraits de plantes
07 07	Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs

19 06 05	Liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux
	Liqueurs issues de la digestion anaérobie des déchets végétaux
	Liqueurs issues de la digestion anaérobie des déchets animaux et végétaux
19 06 06	Digestat résultant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux
	Digestat résultant du traitement anaérobie de déchets végétaux
	Digestat résultant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux
19 08	Déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs
19 08 09	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées contenant uniquement des huiles et graisses alimentaires
	Mélange d'huiles et de graisses contenant uniquement des huiles et graisses alimentaires, à l'exclusion des mélanges d'huile et de graisses issus des stations d'épuration urbaines
19 08 12	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11
	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles ne contenant pas de substances dangereuses
19 08 14	Boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 13
	Boues provenant de traitements des eaux usées industrielles ne contenant pas de substances dangereuses
19 09	Déchets provenant de la préparation d'eau potable ou d'eau à usage industriel
19 09 02	Boues de clarification d'eau
	Boues ferreuses provenant du traitement des eaux pour la consommation humaine ou pour l'utilisation industrielle
19 09 03	Boues de décarbonatation
	Boues de décarbonatation provenant de la préparation d'eau pour la consommation humaine
	Boues de décarbonatation provenant de la préparation d'eau à usage industriel
19 12	Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple : tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs
19 12 12	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11
	Mix organique : mélange de déchets provenant du traitement mécanique d'anciennes denrées alimentaires, d'origine végétale, collectées dans les petites et grandes surfaces
	Mix organique : mélange de déchets provenant du traitement mécanique d'anciennes denrées alimentaires, d'origine végétale et animale, collectées dans les petites et grandes surfaces
	Mix organique : mélange de déchets provenant du traitement mécanique de la fraction fermentescible des ordures ménagères collectées sélectivement

20	Déchets municipaux et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations, y compris les fractions collectées séparément
20 01	Fractions collectées séparément (sauf 15 01)
20 01 08	Déchets de cuisine et de cantine biodégradables
	Résidus alimentaires
20 01 25	Huiles et matières grasses alimentaires
	Huiles et matières grasses alimentaires collectées sélectivement
20 01 99	Autres fractions non spécifiées ailleurs
	Fraction fermentescible des ordures ménagères collectée sélectivement (résidus alimentaires, petits déchets de jardin...)
	Produits alimentaires, d'origine végétale, collectés dans les petites et grandes surfaces
	Produits alimentaires, d'origine végétale et animale, collectés dans les petites et grandes surfaces
20 02	Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetière)
20 02 01	Déchets biodégradables
	Déchets végétaux de jardins et de parcs
20 03	Autres déchets municipaux
20 03 02	Déchets de marchés
	Anciennes denrées alimentaires d'origine végétale (fruits, légumes, etc.)
	Anciennes denrées alimentaires, d'origine végétale et animale
	Emballages biodégradables (papier, carton, plastique biodégradable,...)